

A quel âge faire une donation

Par mcc, le 07/04/2014 à 15:56

bonjour

je voudrais savoir si une personne de 90 ans peut faire une donation à sa fille (une somme d'environ 90 000 e)

suite à la vente de son appartement - car d'après certains sites les donations devient être faites avant 80 ans et sur d'autres il est possible de le faire quelque soit l'âge je suppose que cette donation doit se faire chez le notaire même si la somme n'est pas imposable car je pense que l'abattement est maintenant de 100 000 e ai-je raison?

Je voudrais savoir aussi combien on peut donner d'argent maximum à ses enfants (comme cadeau par exemple, anniversaire ou autre) sans que celà soit déclaré . merci d'avance de vos réponses

Par domat, le 07/04/2014 à 17:56

bjr,

la limite d'âge de 80 ans est pour l'exonération fiscale des dons manuels inférieur à 31865 €. de son vivant une personne peut disposer à sa guise de son patrimoine, faire des donations, le dilapider.

une personne de 90 ans si elle est saine d'esprit peut faire une donation de somme d'argent devant notaire par il y a des droits à payer.

les présents d'usage sont des cadeaux pour certaines occasions d'un montant peu élevé en fonction de la richesse du donateur. ils ne sont pas rapportables à la succession du donateur. cdt